



COMMUNE DE VIONNAZ

L'Administration Communale de Vionnaz met au concours le poste suivant :

EMPLOYE POUR LES TRAVAUX PUBLICS ET STEPS

(emploi à 100% ouvert aux hommes et aux femmes)

La personne engagée se verra confier des tâches en priorité dans le service des travaux publics (entretien des routes, des chemins pédestres, déneigement, voirie, etc...). Il sera également appelé à assurer une suppléance dans les autres services communaux (STEPS, déchetteries, bâtiments, etc...).

Conditions d'engagement :

- être titulaire d'un CFC, avec priorité pour les métiers techniques et/ou du bâtiment,
- activité à plein temps, majoritairement en plein air et en montagne,
- être polyvalent et savoir faire preuve d'initiative,
- être prêt à travailler en équipe et de manière indépendante,
- jouir d'une bonne santé et d'une bonne condition physique,
- avoir une grande disponibilité et pouvoir assurer des horaires de travail irréguliers, y compris les week-ends et de nuit (déneigement, manifestations, service de piquet),
- sens du service au public et facilité dans les contacts,
- avoir idéalement entre 30 et 45 ans,
- avoir des connaissances du territoire de la commune, y être domicilié ou s'engager à le faire préalablement à l'entrée en fonction seraient des atouts supplémentaires,
- être titulaire d'un permis de conduire B au minimum.

Entrée en fonction : à convenir

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de M. Philippe Giroud, Responsable du Service technique (tél. 024 482 09 31).

Les offres de service avec curriculum vitae, photo, CFC, certificats et prétentions de salaire, doivent être adressées à l'Administration communale, Rue du Pavé 6, 1895 Vionnaz, avec mention « Poste employé travaux publics », **pour le 23 décembre 2020.**

Vionnaz, le 1^{er} décembre 2020

L'ADMINISTRATION COMMUNALE